

http://www.huffingtonpost.fr/2014/11/06/euthanasie-francois-hollande-mere-fin-de-vie-video_n_6118224.html

On attend encore la loi du système de santé indispensable:

changer les relations entre les médecins et leurs clients pour que les médecins :

- **jouent le rôle non plus d'ordonnateurs, mais de conseil:** qu'ils expliquent leurs propositions de soins, traitements, opérations, avec le rapport bénéfices/risques à la clef, le principe étant que tout patient peut accepter ou refuser ce qu'on lui propose.
- **accompagnent leurs clients jusqu'à la fin de leur vie, sans envoyer en urgence toute personne en train de mourir, alors que nul n'y peut rien.** L'hôpital n'est pas fait pour être un mouroir.
- **puissent inciter leurs clients à écrire leurs directives sur leur fin de vie (questionnaire?), à choisir une personne de confiance, hors de toute urgence, maladie grave.**
- **RESPECTENT les décisions de leurs clients sur leur vie, leur santé, leur mort.**

Il est bien évident que soulager les souffrances est une priorité (sauf avis contraire du malade), accompagner le malade dans son environnement aussi, et que s'acharner à prolonger la vie de quelques jours, semaines ou mois n'est pas forcément la meilleure des choses, si la qualité de la vie est absente, et peut même être parfois comparée à de la torture.

Quant aux techniques à employer, ce n'est pas à la Justice de trancher, laissons les médecins choisir la meilleure selon la personne et les connaissances de la pharmacopée.

Une loi de consensus? alors il n'y aura pas d'avancée sensible.

Pourquoi demander un consensus au lieu de demander, comme pour toute loi, la majorité des votants?

Le consensus est impossible entre les croyants dogmatiques qui prônent la vie éternelle et l'acharnement comme recherche médicale, et ceux qui demandent seulement le respect des hommes et des femmes usagers du système de santé, y compris s'ils demandent une aide médicale pour mourir.

Les lois pour la contraception et l'avortement n'ont pas fait consensus, pas plus que la loi contre la peine de mort. Pourtant elles ont été votées.

Vocabulaire :

- **malade :** celui qui a une maladie (déterminée)
- **patient :** celui qui souffre
- **client :** celui qui paye. (la sécu est payée par les citoyens)

Toute personne qui s'adresse au système public de santé est à la fois « patient » et « client », pas nécessairement « malade » au sens des médecins : « La bonne santé est un état de bien-être général et pas l'absence de maladies. »

Nul n'a parlé de la liberté du suicide, ou plutôt mort choisie, donc de la liberté d'aider à cet acte qui ne doit pas être empêchée par les lois sur l'incitation au suicide (qui devrait être abolie, doublant celle qui condamne le harcèlement) et sur la non-assistance à personne en danger qui ne fait pas de distinction entre celui qui veut mourir parce qu'il est en fin de vie, qui voit sa mort comme sa délivrance, et celui qui a eu un accident auquel on porte secours.

Deux lois à modifier ou supprimer.